



**COMMUNIQUE de PRESSE FRAPNA Haute-Savoie
Annecy le 18 janvier 2010**

Dépôt de mâchefers, danger de pollution

Ces dernières semaines, à au moins deux reprises, les « sentinelles » de la FRAPNA ont constaté que des entreprises ont déposé des quantités importantes de mâchefers provenant de l'usine d'incinération de Chavanod dans des sites de dépôts de matériaux inertes. Il s'agit de l'entreprise Mithieux à la carrière des Lapiaz d'Aviernoz et de l'entreprise « Eco matériaux service » (Navet) à Vouchy (commune de Saint Sylvestre). Dans les deux cas il y a danger de pollution via les eaux de ruissellement.

Les mâchefers sont des résidus issus de l'incinération des déchets. Selon leur teneur en imbrûlés et en métaux lourds ils sont classés selon diverses catégories dont l'une est réputée valorisable, ce qui fait débat parmi les spécialistes. En tout état de cause, cette utilisation est strictement règlementée par la circulaire du 9 mai 1994 et ils doivent être utilisés dans de strictes conditions d'étanchéité, ce qui n'est évidemment pas le cas ici.

La FRAPNA considère que ces faits sont extrêmement graves et n'hésitera pas à porter plainte contre les responsables. Elle attire en particulier l'attention des pouvoirs publics sur trois points :

- En premier lieu, le comportement indélicat persistant de certains entrepreneurs malgré la Charte de bonne conduite signée par la profession. Ce comportement est particulièrement choquant de la part de Monsieur Navet qui s'est récemment abondamment présenté dans la presse comme le Chevalier blanc de la profession en matière de dépôts inertes et de développement durable.

- Ensuite, la difficulté pour l'administration à faire respecter la réglementation. Au-delà des deux dépôts repérés par la FRAPNA, combien en existe-t-il dans le département ?

- Enfin, il est clair que le SILA est responsable. Comme exploitant d'incinérateur il doit contrôler la destination des mâchefers qu'il produit. Dans l'hypothèse la plus favorable pour lui, son contrôle a été défaillant. La FRAPNA rappelle que déjà en 2003 le CLIS (Comité local d'information et de surveillance) avait dû être convoqué pour des faits similaires. Le scandaleux épisode des déchets cannois avait montré le peu de cas que le SILA faisait des efforts citoyens pour limiter la production de déchets, l'épisode des mâchefers montre le peu de cas qu'il fait de leur environnement et de leur santé.

La FRAPNA demande à l'administration l'enlèvement immédiat des mâchefers stockés sur les deux sites incriminés et exige du SILA qu'il s'explique sur la destination des mâchefers produits par l'usine de Chavanod.

Contact :

Emile CONSTANT, vice président de la FRAPNA Haute-Savoie

emile.constant@wanadoo.fr
